

## GENEFIMMO

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros  
Siège Social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
326 259 629 RCS PARIS

83 0325

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, et le quinze avril, à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, Tour ALICANTE (27ème étage Salle 342), 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Proposition d'affectation du résultat,
- Conventions réglementées et conventions courantes significatives,
- Proposition de renouvellement du mandat d'un Administrateur,
- Cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement de Madame Diony LEBOT, démissionnaire,
- Contrôle interne,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Rapport - résolutions,
- Communication aux actionnaires,
- Pouvoirs pour les formalités.

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I N° R

08 JUL. 2008

**Sont présents et ont signé le registre de présence :**

N° DE DÉPOT 61844

Monsieur Bertrand DESCOURS, Président,

La Société de la rue Edouard VII, Administrateur, représentée par Mademoiselle Marion JONCHERES,

Monsieur Séverin CABANNES, Administrateur,

Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON, Administrateur.

**Sont absents et excusés :**

Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur,

Madame Diony LEBOT, Administrateur.

**Assistent également à la séance :**

Monsieur Patrick CLONROZIER, Directeur Général,

Monsieur Frédéric DEPOST, Secrétaire Général,

Monsieur Michaël LEEMPUTTE,

La Société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, représentée par Monsieur Michel BARNEA,

La Société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Salim ATTARÇA.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Nicole ERNOUF.

Monsieur Bertrand DESCOURS, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

**EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

Le Conseil d'Administration procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, de l'inventaire, du bilan et de l'annexe, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître un bénéfice de 31.380.442,48 euros.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Conseil d'Administration procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice de 31.380.442,48 euros.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil examine ensuite l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

|                                               |                              |
|-----------------------------------------------|------------------------------|
| Résultat de l'exercice .....                  | 31.380.442,48 euros          |
| - Réserve légale (5%) .....                   | - <u>1.569.022,12 euros</u>  |
| = résultat disponible .....                   | 29.811.420,36 euros          |
| + Report à nouveau .....                      | + <u>18.421,46 euros</u>     |
| = résultat distribuable .....                 | 29.829.841,82 euros          |
| - Dividendes, soit 1,15 euro par action ..... | - <u>29.586.280,00 euros</u> |
| = Report à nouveau .....                      | 243.561,82 euros             |

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques sera éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales ne sera pas éligible à cet abattement.

Le Conseil propose de fixer au 30 juin 2008 la date de mise en paiement du dividende.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONVENTIONS COURANTES SIGNIFICATIVES**

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 225-38 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

Le Président précise que les Commissaires aux comptes ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

Le Président indique au Conseil d'Administration qu'une convention visée à l'article L 225-39 du Code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les Commissaires aux Comptes en ont été informés.

## **PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président indique au Conseil que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Luc PARER arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2007 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil en prend acte et décide de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Luc PARER.

## **COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE MADAME DIONY LEBOT, DEMISSIONNAIRE**

Le Président informe le Conseil que Madame Diony LEBOT lui a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'Administrateur.

Le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Diony LEBOT, démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Monsieur Michaël LEEMPUTTE, domicilié 167 Old Woking Road, Woking, GU22 8 NZ, United Kingdom,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Bertrand DESCOURS adresse à Madame Diony LEBOT au nom du Conseil ses remerciements pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Monsieur Michaël LEEMPUTTE, admis en séance, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et remercie le Conseil.

## **PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU CONTROLE INTERNE AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

Monsieur Bertrand DESCOURS fait part au Conseil de l'activité et des résultats du contrôle interne au cours des 12 derniers mois. Il expose également les éléments essentiels et les enseignements principaux pouvant être dégagés des mesures de risques auxquels la société GENEFIMMO est exposée.

Le Président présente les rapports établis conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et rappelle les conclusions desdits rapports. Après avoir été invités par le Président à délibérer sur les rapports susvisés, les membres du Conseil prennent acte des contrôles et vérifications opérés ainsi que des conclusions desdits rapports.

## **PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le Conseil décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 mai 2008, à 14 heures, dans les locaux de la Tour Société Générale, 17 Cours Valmy – 92800 PUTEAUX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du commerce,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Luc PARER,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Michaël LEEMPUTTE en qualité d'Administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités.

## **APPROBATION DES PROJETS DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU TEXTE DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A CETTE ASSEMBLEE**

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des Actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les plus courts délais.

## **COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES**

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux Actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

## **POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président  
Bertrand DESCOURS

Un Administrateur

